PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL VILLE DE MONTRÉAL ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT



AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi le 25 juin 2019, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur 3 demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001.

La première demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 3330, boulevard de la Côte-Vertu et a pour objet l'agrandissement d'un commerce dont la hauteur en étage du bâtiment, le revêtement extérieur et la répartition de la superficie des enseignes, qui ne respectent pas toutes les normes applicables.

La deuxième demande de dérogation mineure concerne la propriété située aux 430 et 440 avenue Sainte-Croix, et aux 1300-1304-1308-1312-1316-1320-1324-1326-1328-1330, rue Cartier et a pour objet l'allée véhiculaire qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

La troisième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 2266, rue de la Méditerranée et a pour objet la distance de l'escalier par rapport à la ligne arrière qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

Montréal, le 8 juin 2019

Daniel Simon Secrétaire du Conseil d'arrondissement